

LEADER 2023-2027

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne

FICHE PROJET

Mise en place d'un transport public intercommunal en zone de montagne durant l'été 2024

Réf. appel à projet	3.1 « Améliorer l'adaptation aux changements climatiques »
Réf. objectifs	<i>Stratégique</i> : Développer une mobilité des personnes et des marchandises décarbonée et des alternatives à l'autosolisme <i>Opérationnel</i> : Mettre en place et développer des modes de transport moins émissif de gaz à effet de serre pour le transport des personnes ou des marchandises

Date rédaction doc	25/07/2024	Planning prévisionnel projet	01/07/2024 au 31/08/2024
--------------------	------------	------------------------------	--------------------------

Porteur de projet (statut)	Communauté de communes Hautes Maurienne Vanoise (public)		
<input type="checkbox"/> Tarentaise	<input type="checkbox"/> Arlysère	X Maurienne	
<input type="checkbox"/> Dimension communale	X Plusieurs communes	<input type="checkbox"/> SCoT	<input type="checkbox"/> Echelle GAL

DESCRIPTIF DU PROJET

Contexte

Pendant la période touristique estivale, des services de transports routiers de voyageurs sont mis en place en Haute Maurienne Vanoise (HMV) par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) et les communes de HMV. Ils ont pour objectifs d'acheminer les voyageurs de la gare de Modane vers les communes et/ou de permettre aux habitants et vacanciers présents sur le territoire de pouvoir accéder en transport en commun à différents sites (départs de randonnées, services, commerces, remontées mécaniques, etc.).



Plan du réseau de transport de l'été 2024

Objectifs du projet

Dans l'objectif d'améliorer son réseau de transport et de mieux répondre aux besoins en déplacements sur le bas du territoire, la CCHMV met en place durant l'été 2024 une nouvelle ligne de transport (ligne 1, voir plan ci-dessus). Ce projet a pour objectifs de :

- fusionner 3 anciennes lignes (Modane-Valfréjus, Modane-Orgère, Modane-La Norma) peu ambitieuses, en particulier en matière d'offre de service (services sur réservation, faible

fréquence) et de desserte pour aboutir à un service ambitieux qui répond à la demande en déplacements sur le bas du territoire ;

- faciliter les arrivées en train + bus sur le bas du territoire ;
- desservir la Redoute Marie-Thérèse et le parcobranche du Diable qui sont très fréquentés l'été mais qui n'étaient pas desservis par une ligne de transport en commun ;
- faciliter les déplacements des habitants et des saisonniers pour l'accès aux services ou à leur lieu de travail en proposant des rotations en début de matinée, sur l'heure du déjeuner et en fin de journée ;
- limiter les déplacements en voiture vers l'une des portes du Parc National de la Vanoise (l'Orgère) et donc les incidences négatives sur le site (stationnements sauvages, etc.) ;
- faciliter les déplacements des randonneurs effectuant le GR5 en proposant des liaisons directes entre l'Orgère et Valfréjus.

Action prévue

L'action qui sera financée est le fonctionnement d'un transport en commun par un opérateur de transport (Transavoie), du 1^{er} juillet au 31 août 2024, entre les communes et sites suivants : Modane, Fourneaux, Saint-André, Villarodin-Bourget, Avrieux, l'Orgère, la Redoute Marie-Thérèse, ainsi que La Norma et Valfréjus.

Publics ciblés

- Habitants (en particulier les personnes âgées), saisonniers et visiteurs pour l'accès aux commerces et services de Modane, Fourneaux et des stations.
- Saisonniers pour l'accès à leur lieu de travail (stations de Valfréjus et de la Norma).
- Habitants (en particulier les jeunes du territoire) et visiteurs pour l'accès à la Redoute Marie-Thérèse et le parcobranche du Diable situé à côté.
- Visiteurs et habitants pour l'accès au territoire en transport collectif depuis la gare de Modane, qui est desservie par de nombreux cars TER depuis l'éboulement de la Praz.
- Les randonneurs qui font le GR5.

Résultats attendus

- Augmentation des reports modaux vers les transports en commun pour venir en HMV et se déplacer sur le territoire.
- Augmentation de la fréquentation des transports en commun du bas du territoire grâce à la mise en place d'une offre de service répondant mieux aux besoins et un fonctionnement plus simple (pas besoin de réserver son trajet en amont).

REPONSES AUX CRITERES D'EVALUATION

Prise en compte de la transition énergétique et écologique

Ce projet vise à limiter :

- les déplacements en voiture sur le bas de la HMV ;
- les stationnements sauvages (impact sur la faune et la flore) ;
- les émissions de Gaz à Effet de Serre pour venir et se déplacer en HMV.

Valeur ajoutée par rapport à l'existant

- Création de nouvelles liaisons directes ou indirectes en transport en commun entre les sites et communes du bas du territoire.
- Accès en « train + bus » à la station de Valfréjus dorénavant possible les vendredis, samedis, dimanches et lundis.
- Accès aux sites et communes du bas du territoire facilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) grâce à une offre de transport spécifique compris dans le projet (sur réservation).

- Accès à la Redoute Marie-Thérèse et au parcobranche du Diable possible pour la première fois en transport en commun.

Concertation, approche partenariale

- Secteur privé :
 - implication du bureau d'études Inddigo pour l'organisation d'ateliers visant à définir les offres de services en matière de transport en commun en HMV ;
 - implication du refuge de l'Orgère pour le recensement des besoins en déplacements des randonneurs ;
 - implication des hébergeurs pour le recensement des besoins en déplacements de leurs clients ;
 - implication de l'office du tourisme du territoire pour la promotion du service.
- Secteur public :
 - implication de la CCHMV, la Région AURA et les communes de HMV pour la définition de l'offre de service et la création d'un nouvel arrêt (Redoute Marie-Thérèse).

Innovation

- La fusion de trois anciennes lignes qui doit permettre de mieux répondre aux logiques de déplacements sur le bas de la HMV.
- La grille horaire peu commune qui doit réussir à mettre en évidence les différents trajets et les logiques qu'offre le service.

Suivi-évaluation envisagés

La ligne de transport en commun sera évaluée par :

- une analyse quantitative de sa fréquentation (par tronçon, horaires, destinations, etc.) ;
- une analyse qualitative des retours des clients, des communes, des socioprofessionnels et de l'office du tourisme.

Effet levier de la subvention

Les principaux leviers de la subvention sont les suivants :

- encourager les expérimentations de lignes de transport pour les « tester » et identifier les points d'amélioration avant de les pérenniser ;
- pallier le coût financier de l'augmentation de l'offre de service sur le bas du territoire (avant que la CCHMV ne trouve des cofinancements durables).

ASPECTS FINANCIERS

Type de dépenses

Investissement **x Fonctionnement** Investissement & fonctionnement

Montant total prévisionnel (€ HT) : 59 700,20€ HT

Montant de dépenses éligibles présentées (€ HT) : 59 700,20€ HT

Plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement et autofinancement	TOTAL
41,9%	58,1 %	100 %
25 000 € HT	34 700,20 € HT	59 700,20€ HT